

tion ou association civile ou religieuse dont le centre aurait pu être à Lyon, puisque la dédicace *sub ascid* est beaucoup plus fréquente dans cette ville que dans les autres. Mais en avançant cette opinion, ils n'ont point déterminé le but de cette association.

Cette idée que nous ne repoussons point absolument, ne détruisait en rien ce que nous avons établi. Il n'est pas absolument impossible que la dédicace *sub ascid* n'étant pas religieuse, ait pu convenir à une association formée dans un but d'assistance mutuelle ou autre, et qu'une des qualités exigées pour en faire partie, fût le respect dû aux chefs de la famille par leurs enfants ; aux patrons par leurs esclaves ou affranchis, enfin, que cette association ait eu pour but de resserrer les liens de famille, car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, toutes les tombes, marquées de l'*aseia* ou de la dédicace, témoignent des regrets bien plus vifs que celles privées de ce signe ou de cette formule.

Cependant, nous ferons observer que si la dédicace *sub ascid* appartenait spécialement à une corporation, association ou société chargée d'une fonction aussi importante que celle d'empêcher la violation des tombeaux, comme l'a cru Muratori, ou simplement d'une association créée dans un but d'assistance mutuelle, ou dans un but simplement moral ; enfin, d'une association quelconque, le dédicateur *sub ascid* prendrait sur l'inscription le titre de membre de cette association, eu accomplissant les fonctions de la dédicace, et que ce titre serait toujours associé à son nom, puisque l'inscription dit toujours à quel titre le *dedicator* a agi. Pour peu qu'on y pense, on comprendra l'importance et la justesse de cette observation. Nous dirons encore que si l'*ascia* était l'emblème d'une association, ce signe serait représenté le même partout,